

COMITÉ LOUIS VALTAT

L. Valtat

Association Les Amis de Louis Valtat

<https://www.valtat.com>

Peintures, aquarelles, dessins, sculptures et gravures

Tome I du catalogue raisonné des peintures publié en 1977 par Jean Valtat

Tome II du catalogue raisonné en préparation

Julien VALTAT - François VALTAT - Michel MAKET - Pascale LEFÈVRE

Michel de PESCARA - Raphaël MAKET

[Formulaire de demande d'avis d'inclusion aux archives](#)

CONDITIONS D'EXAMEN ET HONORAIRES

Le Comité Louis Valtat a pour but l'examen, l'authentification et l'inclusion éventuelle d'œuvres attribuées à Louis Valtat, ainsi que la préparation d'un supplément au Catalogue Raisonné publié par Jean Valtat en 1977. Il est composé des membres de l'Association Les Amis de Louis Valtat qui ont une connaissance approfondie de l'œuvre de Louis Valtat.

Pour toute demande d'avis d'inclusion, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les renseignements et documents suivants :

- Description complète de l'œuvre (titre, médium, inscriptions éventuelles, dimensions hors cadre)
- Provenances antérieures et historique de l'œuvre (publications ou expositions)
- Photographies couleurs de qualité professionnelle, libres de droit, incluant une vue de dos et un détail de la signature

L'œuvre devra obligatoirement être présentée lors de la réunion du Comité. Le transport aller et retour, les modalités douanières ainsi que l'assurance pendant l'expédition sont à votre charge.

L'œuvre sera déposée minimum 7 jours avant la date du comité (rubrique actualités : prochain comité) sur rendez-vous préalable uniquement à l'adresse suivante :

Cabinet Maket Expert

17 avenue de Messine 75008 Paris

+33 1 42 25 89 33 – info@maket-expert.com

Aucun avis ne sera rendu uniquement sur photographie. Notre méthode de travail se fonde principalement sur un examen visuel approfondi de l'œuvre, enrichi de notre expérience et complété par des recherches et comparaisons dans un fonds d'archives considérable. Elle ne comprend pas d'analyses scientifiques en laboratoire qui échappent à notre compétence.

Les réunions se tiennent à huis clos environ tous les deux mois. Seuls les dossiers complets feront l'objet d'un examen.

Le règlement des honoraires doit intervenir à réception de la facture à l'ordre de l'Association Les Amis de Louis Valtat par virement.

Aucune œuvre ne fera l'objet d'une demande de destruction. Les œuvres déposées devront être reprises sur rendez-vous après la date de réunion du Comité.

COMITÉ LOUIS VALTAT

L. Valtat

Association Les Amis de Louis Valtat

Formulaire de demande d'avis d'inclusion aux archives

Je soussigné :

Demeurant :

Téléphone :

Mail :

Demande l'examen d'une œuvre par le Comité Valtat en vue de son insertion aux archives de l'Association Les Amis de Louis Valtat pour :

Titre :

Technique :

Inscriptions :

Dimensions :

Provenance (obligatoire) :

Une demande d'avis d'inclusion est soumise à des honoraires uniquement dans le cas d'un avis positif :

-600 € pour les peintures

-120 € pour les aquarelles, dessins et sculptures

J'accepte de régler les frais liés à l'examen de l'œuvre. Le règlement des honoraires doit intervenir à réception de la facture à l'ordre de l'Association Les Amis de Louis Valtat par virement bancaire.

Fait à

le

Signature